

III LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

III 1 LES PRINCIPES DIRECTEURS

Un budget de responsabilité doit traduire une réalité financière ainsi que les orientations majeures de la collectivité, en surmontant certaines difficultés techniques et politiques évoquées *supra*.

Les orientations 2017 sont la déclinaison des orientations 2014-2020.

Les orientations envisagées tout au long du mandat :

Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement : contrôle des dépenses des services communaux, de la masse salariale et des prestations externalisées.

Stabilisation fiscale car les ménages et les entreprises sont déjà soumis à des prélèvements fiscaux excessifs de la part de l'Etat.

Préservation d'une capacité d'autofinancement afin de financer la poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux par l'épargne et non pas, par une augmentation de l'encours de la dette.

Mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement compatible avec les budgets annuels et respect de la loi MOP conformément aux procédures adoptées en 2015

Poursuite de la politique de désendettement

Recherche active de nouvelles recettes :

- Développement de la politique de promotion de Villabé
- Sollicitation de fonds de concours externes pour financer certains investissements
- Optimisation de la gestion domaniale

Enfin, parce que la culture doit être aussi l'un des piliers du vivre ensemble et de l'éducation qui fait avancer notre société, son budget est maintenu. Il permet ainsi de continuer à accueillir une compagnie en résidence, « l'Atelier de l'Orage », dans notre commune et d'accueillir d'autres artistes en résidence qui en échange propose des spectacles gratuits comme le concert du groupe Icebergs lors de la cérémonie des vœux.

Les orientations envisagées en 2017

Le budget primitif 2017 de la commune, devra donc continuer à être élaboré et exécuté dans un contexte extrêmement contraint et incertain :

La réduction drastique des dotations de l'état et des subventions des Conseils Régional et Départemental aura un impact négatif très important sur les finances communales.

Le montant des recettes générées par la taxe additionnelle aux droits de mutation est soumis à de fortes incertitudes, car étroitement lié à l'évolution des transactions immobilières.

Afin de ne pas aggraver la pression fiscale sur les ménages et les entreprises, les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, resteront, dans la mesure du possible, inchangés sur toute la durée du mandat.

L'objectif du maintien d'une épargne nette positive au cours de ce nouveau mandat reste prioritaire et conditionné par une maîtrise drastique des dépenses communales.

Le résultat dépendra aussi de la situation économique générale et de l'impact des mesures d'austérité imposées par l'Etat et de l'incidence négative éventuelle sur le budget des communes des mesures fiscales prises par la Communauté d'Agglomération.

Il sera donc très difficile de maintenir les marges de manœuvres communales au niveau des exercices précédents malgré des efforts considérables de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Afin de contenir dans toute la mesure du possible l'évolution des frais de personnel il conviendra de :

- poursuivre l'effort de restructuration des services, de mutualisation des moyens et de redéploiement des agents
- remplacer, lors des départs en retraite, les seuls postes nécessitant une qualification particulière, ne pouvant être pourvus par redéploiement interne,
- accentuer la mise en oeuvre de la dématérialisation des procédures administratives et comptables : visa des factures, envoi par voie électronique et non postale.

L'octroi de subventions aux associations interviendra a contrario de l'ensemble des dépenses de la commune, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire constante, pour soutenir les bénévoles associatifs et malgré les pressions à la baisse exercées sur les recettes communales, il est apparu inopportun de faire participer les associations à l'effort budgétaire.

Le soutien aux associations locales hors subventions sera pour sa part poursuivi à travers l'aide logistique apportée par la commune sous forme de mise à disposition gratuite de salles communales, de matériels divers et de prestations du personnel municipal (services techniques, protocole, police municipale, etc...).

Maintien également d'une politique événementielle ciblée et conséquente pour développer, notamment en basse saison, l'attractivité de la ville et donc soutenir son activité économique. Certaines manifestations pourront passer en rythme biennal, d'autres pourront être supprimées.

L'optimisation équitable des sources de recettes est poursuivie :

Une politique tarifaire modérée reposant sur le partage de l'effort entre les contribuables et les usagers:

- les contribuables : en principe, il n'y aura pas d'augmentation
- les usagers : légère réactualisation des modes de calcul et tarifs des cantines et du périscolaire.

Poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux

Malgré un contexte économique de plus en plus difficile, l'élaboration du budget 2017 s'inscrit dans le prolongement de l'action impulsée depuis avril 2014.

En vue de maintenir une pression fiscale et tarifaire modérée et équitable ainsi que des marges de manœuvre budgétaires suffisantes, malgré une nouvelle baisse annoncée très importante de la Dotation Globale de Fonctionnement, et l'incidence très négative pour la commune du durcissement de la loi SRU, un effort considérable devra encore être consenti en 2017, pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Afin de poursuivre la réduction de l'encours de dette, en dépit de la baisse prévisible des subventions d'investissement allouées par l'Etat et les conseils départemental et régional, le volume d'emprunt budgétisé en 2017 est nul.

Malgré toutes ces contraintes, le volume des investissements restera conséquent.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif pour l'année 2017, budget qui bien évidemment pourra être amendé par décisions modificatives tout au long de l'exercice 2017.

III 2 LES PERSPECTIVES 2017 POUR VILLABE

En 2017, plus de 3 millions d'Euros seront consacrés à embellir la ville et son cadre de vie.

Le Budget de l'éducation sera en 2017 une priorité encore plus forte de la Ville. Avec plus de 0.4 M€ d'investissement. Villabé affirme sa détermination à accueillir tous les jeunes villabéens dans un cadre éducatif favorable à l'épanouissement et la réussite de chacun.

Les travaux concerneront les 2 groupes scolaires avec la réfection de la cour maternelle Ariane, les jeux de la maternelle Jaurès, les menuiseries du restaurant scolaire Jaurès, dans les primaires stores et mises aux normes sont prévus.

Afin de répondre à la pression démographique très forte que connaît la commune, nous prévoyons la construction d'une nouvelle école d'ici à 2020.

En matière d'équipements sportifs, il est prévu la création de 2 tennis couverts pour un montant de 662 k€ et la mise aux normes du gymnase Paul Poisson ainsi qu'une réfection légère de certaines salles pour un montant de 107 k€ €

2017 sera l'occasion de poursuivre une politique d'aménagement efficace et qualitative sur les espaces publics de proximité qui contribuera à accroître notre attractivité. Nos actions en matière d'aménagement participent à la qualité de vie de chacun et mettent en valeur notre patrimoine municipal. Nous avons lancé en 2015 un effort majeur en matière d'accessibilité aux divers équipements et espaces publics pour les personnes à mobilité réduite qui se traduit par une contractualisation avec l'Etat d'un effort de mises aux normes de 40k€/an durant 6 ans.

Traditionnellement, la voirie qui a souffert cet hiver, se voit affecter le montant du bail voirie soit 200 k€, les réseaux seront enfouis avenue du 8 mai 1945 pour 30 k€, le parking de l'église est prévu pour 150 k€.

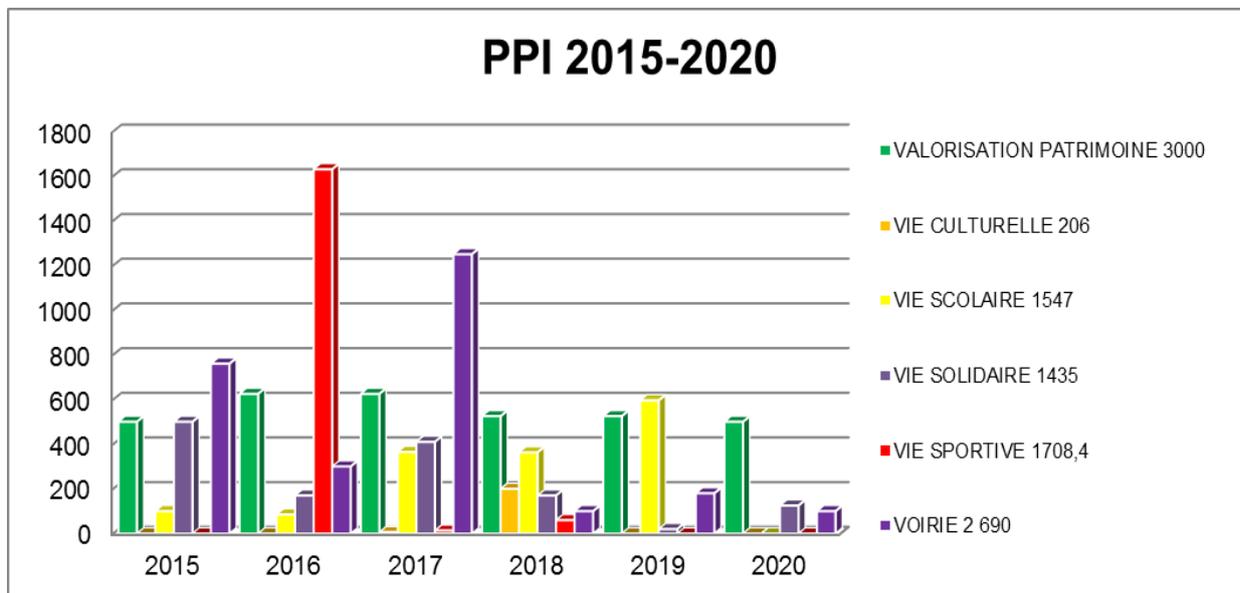
Pour la petite enfance, 106 k€ sont prévus pour la rénovation des jeux de l'ALSH et retravailler la grange du centre de loisirs.

L'accueil de la mairie sera restructuré et mis aux normes PMR avec un travail sur les réseaux de communications électroniques pour 200 k€.

La sécurité des habitants sera renforcée avec 110 k€ pour la vidéo protection.

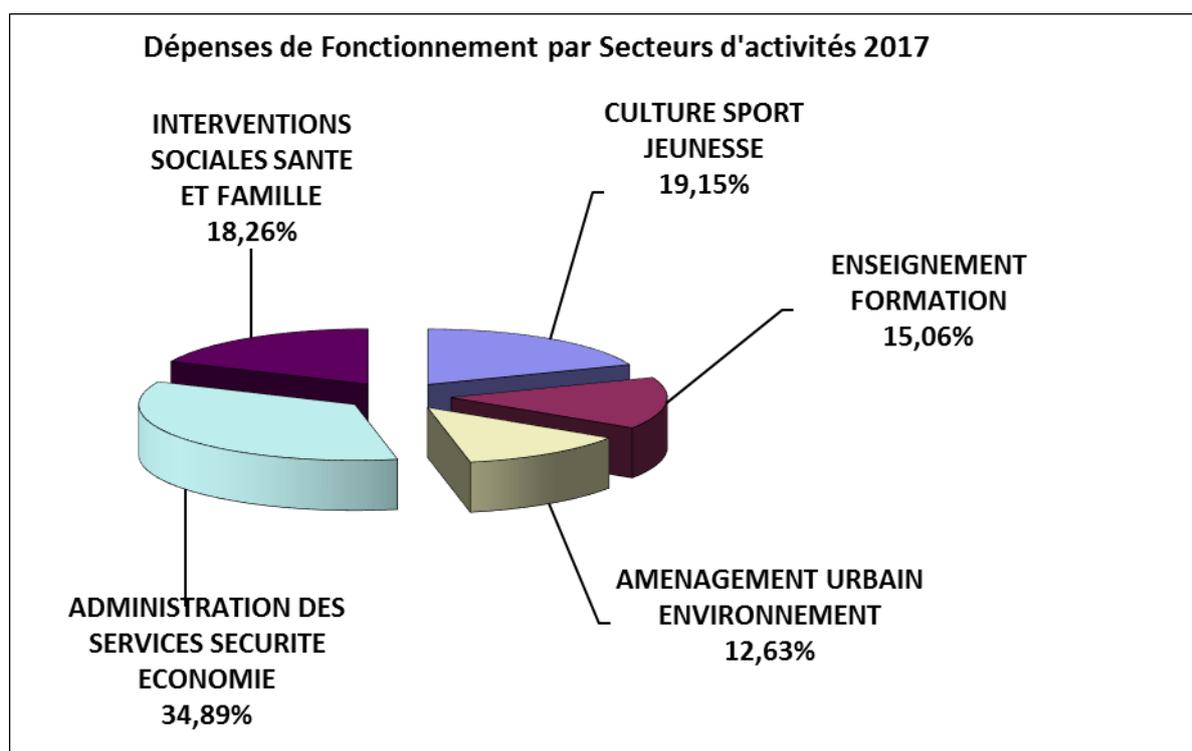
Le columbarium sera revu pour 20k€.

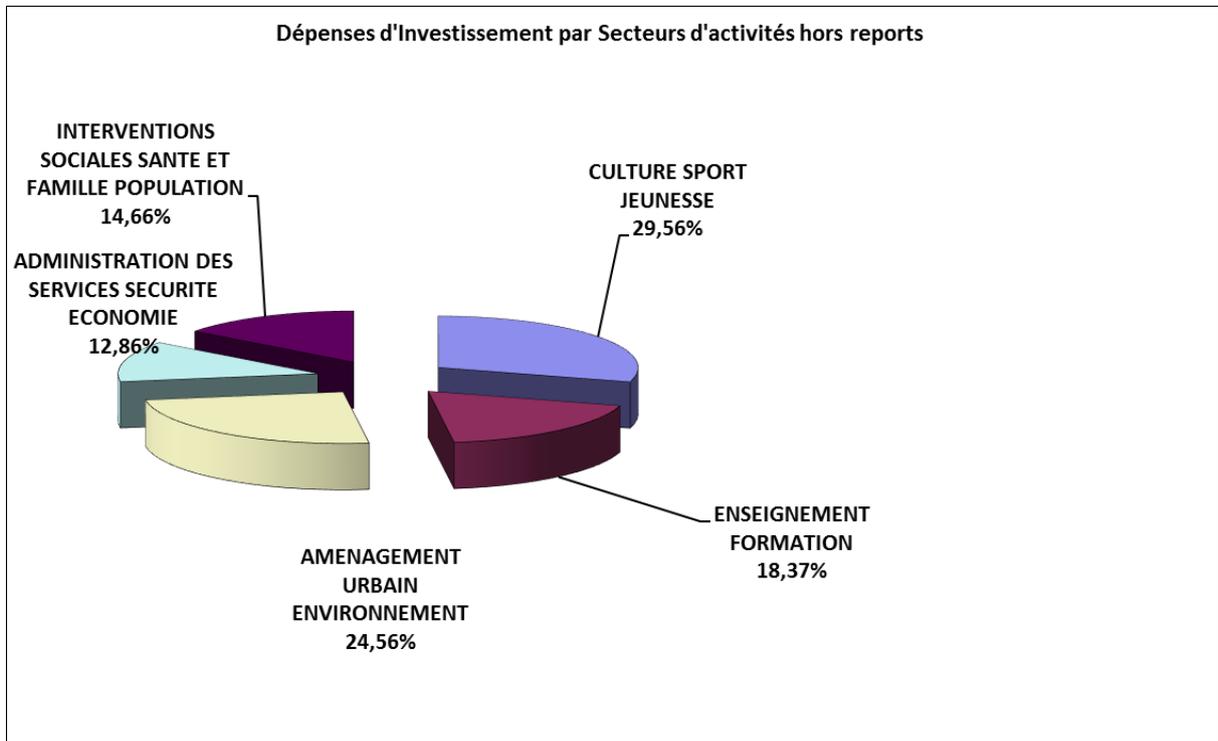
Les grandes masses de la PPI 215-2020 sont globalement respectées, un recalage sera néanmoins nécessaire suite à la livraison de certaines opérations et d'études de prestations intellectuelles.



Les grandes masses budgétaires 2017

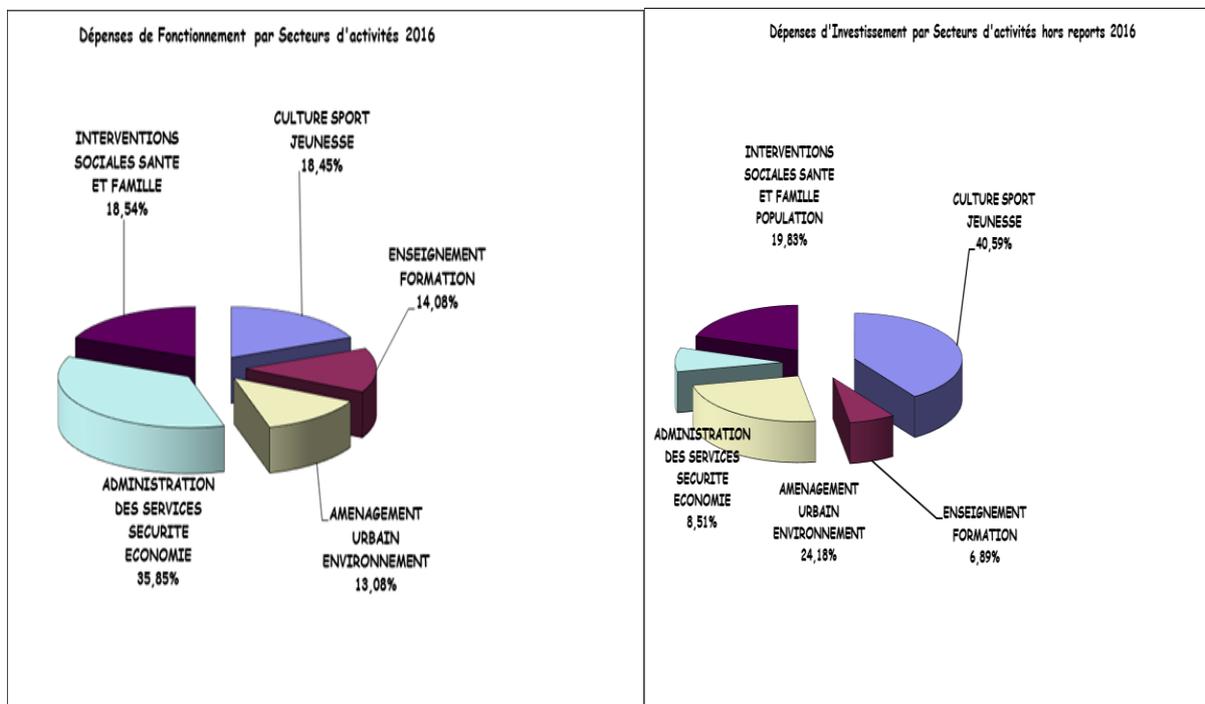
Les prévisions conduisent au maquetage suivant pour 2017 :





Ceci illustre les priorités données aux familles et aux enfants afin que chacun s'épanouisse pleinement dans une ville où il fait bon vivre avec des équipements de qualité et biens entretenus, dans la continuité des trois années précédentes.

Pour mémoire en 2016 nous avons :



III 3 LA SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

La communauté d'Agglomération Grand Paris Sud a procédé au recensement de l'ensemble des opérations d'investissement.

Nature des opérations	PPI des ex EPCI			Recensement PPI			
	5 ans	Période 2016/2020		8 ans	Période 2016/2023		solde
	Dépenses	recettes	solde	Dépenses	recettes	Taux subv	
SYNTHESE PAR POLITIQUE PUBLIQUE							
Opérations de renouvellement urbain	94 813 139	42 696 775	52 116 365	197 130 261	115 646 953	58,7%	81 483 308
Développement urbain	13 347 836	256 003	13 091 833	40 486 531	7 787 900	19,2%	32 698 631
Développement Universitaire	9 564 473	5 500 000	4 064 473	22 607 237	10 300 000	45,6%	12 307 237
Développement économique	6 493 438	520 980	5 972 458	16 299 425	2 670 980	16,4%	13 628 445
Transports et déplacements	22 445 390	9 359 045	13 086 346	43 846 900	20 942 495	47,8%	22 904 405
Délégations maîtrise d'ouvrage	35 179 237	11 992 987	23 186 250	53 541 767	43 680 591	81,6%	9 861 175
Equipements communautaires	108 977 438	31 051 896	77 925 542	178 638 922	63 699 072	35,7%	114 939 850
Voirie communautaire et espaces publics	81 639 282	19 128 628	62 510 654	98 024 899	22 715 241	23,2%	75 309 658
Eclairage public et signalisation	19 040 467	131 778	18 908 689	36 881 566	896 668	2,4%	35 984 898
Chauffage urbain	101 884	0	101 884	64 182	0	0,0%	64 182
Espaces verts et boisés	2 316 595	0	2 316 595	20 400 529	5 000 000	24,5%	15 400 529
Collecte et élimination des déchets	3 568 324	75 000	3 493 324	12 170 742	170 000	1,4%	12 000 742
Eaux pluviales	4 888 044	1 264 458	3 623 587	7 255 321	1 310 546	18,1%	5 944 775
Administration générale	16 080 155	2 723 145	13 357 010	33 348 537	3 220 112	9,7%	30 128 425
Fonds de concours	25 969 602	0	25 969 602	29 417 775	0	0,0%	29 417 775
Recettes non affectées	0	18 849 000	-18 849 000	0	0		0
TOTAL recensement PPI	444 425 305	143 549 695	300 875 610	790 114 593	298 040 558		492 074 034
Moyenne annuelle	88 885 061	28 709 939	60 175 122	98 764 324	37 255 070		61 509 254
Taux de subvention		32,3%			37,7%		

Le montant des opérations inscrites dans les PPI transmises par les ex EPCI était de 88,8 M€/an. Elle est de 98,7 M€/an pour la nouvelle PPI de GPS.

Le montant recensé au titre de la nouvelle PPI est de 790M€ sur 8 ans.

➤ La capacité d'investissement

La capacité d'investissement de GPS a été définie dans le cadre de la prospective financière dont les orientations ont été validées par les différentes instances (Conférence financière, Conférence des Maires, Commission des finances).

Elle repose en particulier sur une **capacité d'autofinancement de 34M€** (prélèvement et dotation aux amortissements). Cet objectif en fonctionnement doit être atteint chaque année pour garantir la soutenabilité du financement de nos investissements. Il implique un effort de gestion sur la section de fonctionnement d'environ 10 à 12 M€ d'ici 2020, et de l'ordre de 18 M€ à l'horizon 2023.

La capacité d'investissement de la collectivité a été fixée en se donnant un objectif de **capacité de désendettement de 10 ans à 12 ans**.

PLAN DE FINANCEMENT	PPI des ex EPCI			Période 2016/2023 Recensement PPI			Période 2016/2023 Proposition d'équilibre		
	5 ans	Dépenses	recettes	8 ans	Dépenses	recettes	8 ans	Dépenses	recettes
Stock de dette total au 1er janvier	532 678 388			532 678 388			532 678 388		
Stock de dette bancaire au 1er janvier	427 036 220			427 036 220			427 036 220		
Capacité de désendettement/dette totale	17,2			15,7			15,7		
Capacité de désendettement/dette bancaire	13,8			12,6			12,6		
Autofinancement annuel	31 000 000			34 000 000			34 000 000		
Total des dépenses équipement brut (DEB)	444 425 305			790 114 593			500 000 000		
Remboursement en capital dette acquise	166 463 783			227 560 995			227 560 995		
Remboursement en capital dette nouvelle	10 640 000			14 463 534			8 540 833		
Subvention équipement		143 549 695	32,3%		298 040 558	37,7%		186 500 000	37,3%
FCTVA (16% de 80% des DEB)		56 886 439			101 134 668			64 000 000	
Autofinancement		155 000 000			272 000 000			272 000 000	
Emprunt d'équilibre		266 092 954			360 963 896			213 601 828	
TOTAL	621 529 088	621 529 088	0	1 032 139 122	1 032 139 122	0	736 101 828	736 101 828	0
Stock de dette total au 1er janvier	621 667 559			651 617 755			510 178 388		
Stock de dette bancaire au 1er janvier	516 025 391			545 975 587			404 536 220		
Capacité de désendettement/dette totale	20,1			19,2			15,0		
Capacité de désendettement/dette bancaire	16,6			16,1			11,9		

Si l'ensemble des opérations inscrites à la PPI étaient retenues, le stock de dette passerait de 532M€ à 667M€ et la capacité de désendettement serait de 19,6 ans.

En conséquence, la capacité de désendettement sur la dette bancaire est portée à environ 12 ans, ce qui autorise, sur la période 2016/2023, un niveau d'investissement de l'ordre de 500 M€.

Pour atteindre cet objectif, il faudra passer de 790 M€ recensés à environ 500 M€.

Nature des opérations	Recensement PPI Période 2016/2023				Préparation des arbitrages 8 ans				
	8 ans	Dépenses	recettes	solde		Dépenses	recettes	solde	
SYNTHESE PAR POLITIQUE PUBLIQUE				Taux subv		Coefficient			
Développement urbain	40 460 761	7 787 900		19,2%	32 672 861	0,61	24 681 064	4 750 619	19 930 445
Développement Universitaire	22 607 237	10 300 000		45,6%	12 307 237	0,49	11 070 764	5 043 910	6 026 854
Développement économique	11 639 267	2 670 980		22,9%	8 968 287	0,49	5 699 749	1 307 979	4 391 770
Transports et déplacements	34 334 201	16 191 349		47,2%	18 142 852	0,49	16 813 458	7 928 904	8 884 554
Equipements communautaires	160 267 823	63 463 472		39,6%	96 804 351	0,49	78 483 153	31 078 062	47 405 091
Voirie communautaire et espaces publics	83 774 758	22 695 241		27,1%	61 079 517	0,30	25 132 427	6 808 572	18 323 855
Espaces verts et boisés	17 012 333	0		0,0%	17 012 333	0,30	5 103 700	0	5 103 700
Eaux pluviales	6 400 208	1 310 546		20,5%	5 089 662	0,49	3 134 182	641 774	2 492 407
TOTAL recensement PPI	376 496 587	124 419 488			252 077 099		170 118 497	57 559 821	112 558 676
Moyenne annuelle	47 062 073	15 552 436			31 509 637		21 264 812	7 194 978	14 069 835
Taux de subvention		33,0%						33,8%	

Les arbitrages sont en cours.

Les opérations structurantes pour le territoire communautaire sur Villabé sont l'ouverture du 3eme pont et le contournement de l'hyper centre à partir du rond-point du requin, ainsi qu'une amélioration des traversées sous les voies de chemin de fer.

L'ouverture du 3eme pont est indispensable à l'amélioration du dynamisme commercial de la zone carrefour Villabé A6 et permettra de fluidifier la circulation en réduisant le transit sur l'entrée de ville principale, qui subit un effet entonnoir lié à l'A6 et à la francilienne.

Le projet de territoire

Les grandes orientations du projet de territoire d'ores et déjà en grande partie tracées, trouveront leur prolongement dans la déclinaison de la PPI.

Ainsi, la mise en commun des expressions des conseils communautaire et municipaux, consolidés par les participations des habitants, partenaires et agents de Grand Paris Sud, dessine une agglomération des possibles, qui donne la possibilité aux individus de se réaliser, de progresser, de s'émanciper et offre aux acteurs locaux un espace de confiance, de lien et de services. Deux orientations clés émergent : un territoire apprenant pour permettre à chacun de se réaliser, un territoire à économie positive pour créer dans la durée de la valeur humaine et économique locale.

Les principaux besoins et attentes font apparaître six domaines de déclinaison :

➤ Les transports

La situation et la taille de Grand Paris Sud font des transports l'enjeu de premier plan. Agglomération phare de la grande couronne sud, Grand Paris Sud doit prendre sa place en se connectant au réseau national à grande vitesse et aux principaux pôles régionaux. Aux portes du Grand Paris, l'agglomération a également besoin de travailler avec les autorités et opérateurs de transport en commun pour des liens renforcés, tant en quantité qu'en qualité d'usages, avec la Métropole. À cela s'ajoute une superficie conséquente nécessitant un maillage et une intermodalité interne performants. Enfin, la multitude des voies de communication actuelles (du chemin pédestre forestier à la piste d'aviation en passant par un fleuve et toute la gamme routière) suggère que l'agglomération se positionne comme un laboratoire des mobilités du futur.

➤ L'économie, l'emploi et la formation

Le développement économique est porteur d'un double objectif, d'une part créer de l'emploi local pour les habitants, d'autre part contribuer au financement des services publics de la communauté d'agglomération et des communes. Une stratégie d'accompagnement est à déployée, tant au niveau des entreprises que des demandeurs d'emploi. Elle doit s'adosser sur des logiques de guichet unique, de structuration de filières intégrées, de formation tout au long de la vie. Parallèlement, des efforts en matière de marketing territorial et de réorganisation-rénovation des zones d'activités sont à engager.

➤ L'éducation

Préparer l'avenir impose de miser sur l'éducation. Les moyens doivent se concentrer sur quatre objectifs susceptibles de faire la différence pour le territoire et ses habitants : l'enseignement supérieur à intégrer dans la logique de filière évoquée ci-avant, la réussite scolaire en épaulant les acteurs avec des actions ciblées sur des leviers déterminants de préparation/anticipation de l'avenir, la seconde chance, la culture et le sport vecteurs d'épanouissement et d'apprentissage.

➤ **La qualité de vie quotidienne**

Échelon de proximité du service public, les collectivités locales sont en première ligne de la qualité de vie quotidienne des habitants. Grand Paris Sud est dotée par la loi de compétences déterminantes, responsabilité que l'agglomération a renforcée par ses premiers choix complémentaires. La situation actuelle oblige à des résultats impératifs en termes de rénovation urbaine. Dans le même temps, il y a une valorisation de la large palette existante de logements, équipements et paysages à réaliser, et à inscrire dans des processus de parcours résidentiels locaux. Enfin, quelques sujets précis requièrent une mobilisation toute particulière de Grand Paris Sud pour garantir des impacts positifs sur la qualité de vie : tranquillité publique, accès à la santé, accès au très haut débit.

➤ **La transition écologique (axe transversal)**

L'écologie est un enjeu mondial. Grand Paris Sud dispose d'atouts (des composantes naturelles « vertes » et « bleues », des activités humaines comme son agriculture et ses éco-entreprises, des actions innovantes de ses agglomérations-sources et de ses communes, etc.) qui donnent les moyens de se mobiliser fortement. Cette transition vers un nouveau modèle de société doit avant tout imprégner les quatre domaines listés précédemment, notamment via un projet d'aménagement partagé, des productions locales (énergie, alimentation recyclage), la préservation des ressources.

➤ **La transition citoyenne (axe transversal)**

Corollaire de l'axe transversal précédent, une autre forme de transition, citoyenne, est une nécessité pour redonner du sens collectif au vivre-ensemble et restaurer la confiance entre les acteurs publics et les habitants. Pour cela Grand Paris Sud doit avant tout soutenir le premier moteur de cette évolution les initiatives locales non marchandes, travailler avec toutes les parties prenantes volontaires ainsi que revoir l'accès et l'usage des services offerts par l'agglomération. L'outil numérique doit être exploré car il recèle des possibilités encore largement inexploitées.

Si Villabé représente un faible pourcentage de la population communautaire, ses 2 parcs commerciaux et son parc logistique en font un acteur d'un poids économique majeur tant en nombre d'entreprises et d'emplois qu'en termes de contribution économique territoriale.

POUR CONCLURE

Chers collègues,

Le Baron Louis, éminent technicien des finances publiques du XIXème siècle plusieurs fois ministre, avait pour habitude de dire : « faites-moi de bonnes politiques et je vous ferai de bonnes finances ».

En accédant aux responsabilités nous n'ignorions pas l'importance de la tâche qui s'imposait à nous. La stabilisation de la fiscalité est une bonne politique elle nous permet de mettre en place un cercle vertueux de gestion. Elle nous permet de confirmer le dynamisme de nos projets.

Ce budget puise ses forces dans le travail accompli, il est porteur de valeurs de solidarité et de développement au bénéfice de Villabé et Villabéens.

Ce sera un acte politique. De bonne politique.



Karl DIRAT

Le Maire,
Vice-président de la
C.A. Grand Paris-Sud
Seine-Essonne-Sénart.